



**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE rue des Roseaux  
Effectués par l'entreprise EUROVIA à Granville 50400, ZI du Mesnil  
Du 24 janvier 2019 au 29 mars 2019 inclus.**

**Le Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée par l'entreprise EUROVIA en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie rue des Roseaux, du 24 janvier au 29 mars 2019 inclus,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise EUROVIA est autorisée à réaliser **des travaux d'aménagement de voirie rue des Roseaux, du 24 janvier au 29 mars 2019 inclus,**
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise EUROVIA.  
**La rue des Roseaux sera barrée, sauf aux riverains, du 24 janvier 2019 au 29 mars 2019 inclus.**
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise EUROVIA.
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise EUROVIA de Granville.

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le 23 janvier 2019.

L'Adjointe au Maire

  
Sylvie GATE

